

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT

de

CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :

44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 19 juillet 2021
Convocation faite
Le 6 juillet 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, et le lundi douze juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOIS, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{mes} Liliane PASSEFORT, Magali CAPLET, MM. Eric GUERIN, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n° 2021-07-146), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtizia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-07-127), MM. Fabien BONFILS (à partir du point n° 2021-07-127), Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), MM. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Bernard DEKENS), André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n° 2021-07-147, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Jean-Claude JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laëtizia COMPAGNON (jusqu'au point n° 2021-07-126), M. Fabien BONFILS (jusqu'au point n° 2021-07-126).

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-07-126 Avis sur la synthèse du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardenne (annexes)

Vu la création du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, par arrêté préfectoral n° 2019-183 du 25 mars 2019,

Vu le courrier daté du 15 avril 2021, du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne appelant les EPCI à étudier la synthèse de diagnostic, l'amender et l'approuver,

Considérant les différents ateliers en charge de l'élaboration du SCoT élaborés avec l'Agence d'Urbanisme de REIMS,

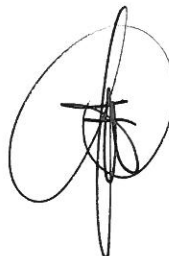
Considérant la synthèse du diagnostic présentée par M. PICARD de l'Agence d'Urbanisme de REIMS,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de donner un avis favorable sur la synthèse du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardenne,
- * **donne délégation** au Président pour en informer le Syndicat Mixte et transmettre la contribution de la Communauté au diagnostic.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a vertical line extending downwards from the 'D'.



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

Contribution de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse à la synthèse du diagnostic du SCoT Nord-Ardennes



Table des matières

I/ Thème « démographie et habitat »	2
II/ Thème « Economie »	3
III / Thème « mobilité et équipements »	4
IV/ Thème « foncier »	6
V/ Thème « paysage et patrimoine »	6
VI / « Environnement et Transitions écologiques, Climatique et Energetique »	7
VII/ Généralités	7
Annexe n°1 : scénarios	9
Annexe n°2 : récapitulatif des contributions aux ateliers SCoT internes	10
Annexe n°3 : Document d'urbanisme pour les Communes de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse	14

Le présent document présente une synthèse des réponses des Communes sollicitées par la Communauté. Cette sollicitation a pris la forme d'une enquête. Elle était destinée tant à faire le bilan des ateliers internes, organisés en parallèle de ceux assurés par l'Agence d'urbanisme de REIMS à destination des seuls élus membres du Comité Syndical du SCoT Nord-Ardenne, que sur la synthèse du diagnostic du SCoT sur lequel les EPCI membres du Syndicat ont été appelés à se prononcer.

En annexe, la synthèse des contributions aux ateliers internes est présentée en complément.

Enfin, ce travail pourra, également, nourrir l'écriture de la mise à jour du projet de territoire de la Communauté et le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) qui en découle.

// Thème « démographie et habitat »

1/ Un constat local proche de celui effectué par l'Agence

Une majorité de Communes constate un vieillissement de la population (75%) et une baisse démographique avec des marqueurs socio-économiques défavorables (emploi, formations, mobilité). Parallèlement, le parc immobilier est ancien, touché parfois par l'insalubrité, et implique des actions de rénovation énergétique. Le prix de l'immobilier sur le secteur locatif et de la vente est pointé par une Commune.

Il est à noter que plusieurs Communes réfléchiraient à l'instauration d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), l'une ayant déjà mis en place le dispositif.

Le développement de l'acquisition de logements communaux ou en vue de créer un béguinage est proposé. Parallèlement, un renforcement avec les Offices publics de HLM est souhaité par une Commune.

Si le cadre de vie est essentiel, la création d'écoquartier n'appelle pas de mobilisation spécifique avec une majorité (58%) défavorable à cette initiative.

2/ Une absence de positionnement sur un scénario

Le travail avec les Communes membres tend à ne pas valider directement un scénario (2 retours positifs pour chaque scénario). Pour mémoire, les scénarios proposés sont les suivants :

Scénario n°1 de stabilisation

- Objectif : stabiliser la population d'ici 20 ans à environ 190 000 habitants
 - Nécessite une croissance de 2 000 ménages à partir de 2029 et une reprise de la croissance de l'emploi local de 0,5% d'ici 2040, soit 1 000 emplois

Scénario n°2 du retour à la croissance démographique

- Objectifs : stabiliser la population d'ici 10 ans et gagner en population les 10 années suivantes
 - Nécessite une croissance de 4 000 ménages à partir de 2025 et une reprise de la croissance de l'emploi local de 2 600 emplois

En effet, peu d'entre elles se sont exprimées à ce sujet (6 absences de réponse sur 12 recueillies).

Cependant, des remarques ont été apportées.

Pour une contribution, le scénario n°1 « stabilisation » est envisageable grâce aux projets d'implantations nouvelles d'entreprises ainsi que par l'augmentation de l'offre de formation dans les Ardennes. Pour envisager le scénario n°2, il faut maintenir et développer une offre de mobilité car avec la montée en puissance du télétravail et des tiers-lieux, les flux de migration vers les métropoles pouvaient s'inverser ;

Suivant une autre, les scénarios sont jugés très ou trop optimistes. Ils ne prennent pas en compte les conséquences de la crise sanitaire (économiques et sociales) qui risquent de retarder l'évolution démographique attendue dans les 2 scénarios.

Si les effets de la COVID-19 a été évoquée par l'Agence d'Urbanisme de REIMS lors des ateliers, leur mesure et leurs impacts à moyen et long terme demeurent sujets à discussion et donc représenteraient, éventuellement, une pondération des prévisions.

Enfin, la question de l'emploi demeure un facteur clé pour le maintien de la population sur le territoire.

III/ Thème « Economie »

1/ Un portrait de territoire partagé

Les Communes recensent avec précision leur tissu économique et leurs atouts. Le territoire comprend en effet un secteur commercial, artisanal et industriel notable. L'agriculture est citée.

Nombre de Communes ciblent comme atouts l'artisanat et les savoir-faire locaux (25%), le potentiel touristique (58%), l'industrie (33%) et surtout la proximité avec la Belgique (83%). Dans une plus faible propension, le commerce avec le centre commercial Rives d'Europe est signalé. Sur le volet du tourisme, les atouts du paysage et du patrimoine ont été dégagés.

A ce constat d'un fort potentiel, l'avis unanime est que la formation est un axe essentiel pour produire une main-d'œuvre locale et rendre attractif le territoire.

Si l'agriculture est présente sans être majeure sur le territoire, une réelle vision se dégage avec notamment le souhait du maintien des parcelles agricoles (67%), le développement de circuits courts (58%). La filière bio et la réponse aux besoins alimentaires locaux sont mentionnés dans une moindre mesure. Le vieillissement des agriculteurs est une préoccupation partagée (42%).

Si peu de Communes s'expriment sur le sujet, les besoins en services de proximité ont été définis, en cohérence avec les atouts identifiés :

- Alimentaire
- Culturel
- Bar/tabac/presse
- Hôtellerie/restauration
- Vente ambulante
- Résidences pour personnes âgées
- Hôtellerie / restauration
- DAB/ Distributeur automatique
- Boutique éphémère pour vente de produits locaux/terroir

- Développement industriel et du port de Givet

Du côté du tourisme, la question mobilise. Les potentialités sont clairement identifiées avec en tête le paysage naturel et les aspects bucoliques (75%), la proximité avec la Belgique (83%), l'offre en restauration (58%) et le patrimoine bâti (50%).

Ainsi, avec ces atouts, les Communes souhaitent que des activités autour du tourisme vert / éco-tourisme (58%), des séjours insolites (33%), le slow tourisme (25%) et du culturel (25%) se développent.

2/ Un scénario n°1 envisageable

Si une majorité de Communes ne s'expriment pas, les réponses obtenues (25%) tendrait vers le premier scénario avec la mention que les effets de la COVID-19 soient rapidement effacés.

Pour une Commune, le scénario n°2 serait envisageable mais il pourrait affaiblir des entreprises qui travaillent pour l'automobile en relation avec l'intérêt de l'électrique. Une seconde est également favorable tout en rappelant l'importance du facteur de l'emploi.

Pour mémoire, les scénarios sont les suivants :

1^{er} scénario dit « central », imbriqué avec le 1^{er} scénario démographique de stabilisation de la population

→ 1 000 emplois salariés privés supplémentaires sur le SCoT Nord Ardennes à horizon 2040.

2^e scénario dit « volontariste », imbriqué avec le 2^{ème} scénario démographique de retour à la croissance

→ 2 600 emplois salariés privés supplémentaires sur le SCoT Nord Ardennes à horizon 2040.

III / Thème « mobilité et équipements »

1/ L'accessibilité aux services mise en avant

En termes de flux de voiture, une majorité de Communes n'est pas favorable à une politique de limitation de la voiture dans votre Commune si d'autres offres de mobilité étaient possibles. Le territoire, en effet, est marqué par un usage important de la voiture comme le rappelle la synthèse du diagnostic. Ce mode de mobilité tend à supplanter tous les autres modes de transport possibles. Lors des ateliers internes, l'autopartage ou co-voiturage était ainsi privilégié.

En cas de limitation de la voiture, des pistes sont avancées : développement d'un réseau de transports en communs/navettes (25%), pédibus pour limiter les transports domicile-école qui se font en grande majorité en voiture malgré proximité des lieux, sensibilisation de la population aux autres moyens de transport (25%).

L'offre de mobilité transfrontalière est jugée comme insuffisante (67%) par une majorité des répondants.

En lien avec l'accessibilité des services, à l'instar des études, l'ensemble des Communes considère que l'offre de soins sur le territoire avec des manques portant essentiellement en ophtalmologie (50%), maternité, gynécologie et pédiatrie (50%) et en médecine générale (83%). Les soins d'urgence sont également mentionnés avec la nécessité d'un hôpital de proximité. Cette orientation rejoint le besoin identifié par l'Agence d'Urbanisme de Reims de conserver de bonnes conditions d'accès aux soins.

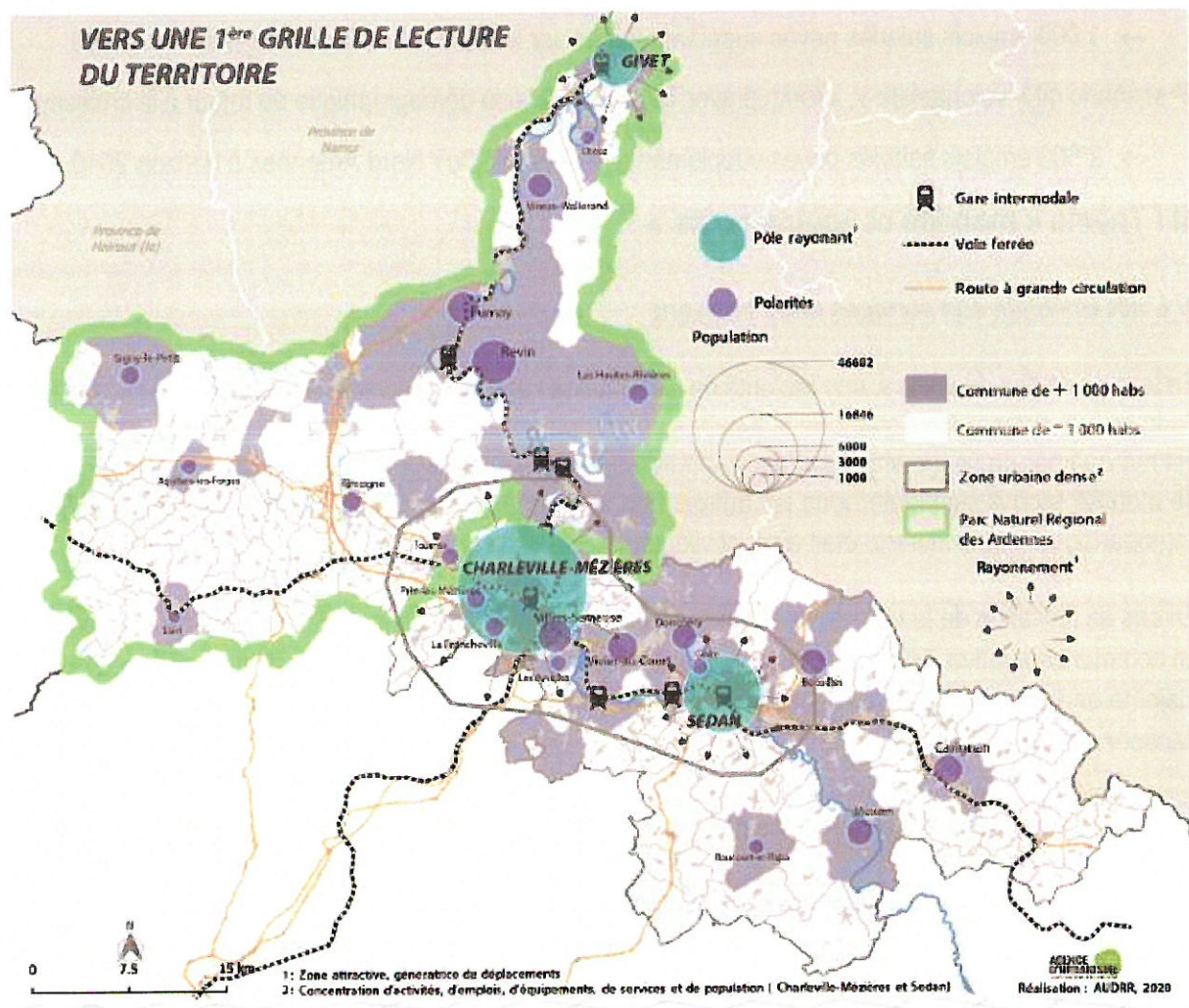
Avec une synthèse de diagnostic constatant une inégalité de répartition des équipements, essentiels au maintien des populations, les besoins en termes d'équipements, de mobilité et de santé identifiés par les Communes sont :

- Offre de soin de qualité (50%)
- Alternatives à la voiture (33%)
- Offre de services de proximité (42%)
- Adaptation des équipements et services au vieillissement (67%)

Il est proposé, également, un service de transports en commun à développer avec la Belgique et un transport mutualisé pour accéder aux centres commerciaux ou cinéma.

2/ Une carte d'organisation du territoire peu commentée

Enfin, la **carte d'organisation du territoire**, proposition de l'Agence, ne recueille que peu d'avis. Pour une Commune, il est impératif de tenir compte de la Belgique et des nombreux équipements qui s'y trouvent (santé, mobilité, commerces, etc.) dans le diagnostic. Pour un second avis, si elle reflète l'existant, elle ne tiendrait peut-être pas assez en compte l'attraction au niveau scolaire (lycée de Revin engendre un flux de déplacement non négligeable).



IV/ Thème « foncier »

La thématique a été traitée en priorité sur les enjeux de la « zéro artificialisation nette » qui est une notion forte de la future loi « Climat et résilience ».

Si elle vise à protéger les espaces naturels, des Communes notant tout l'importance de limiter les extensions des zones urbaines qui consomment de l'espace agricole et le besoin de résorber les friches industrielles et y reconstruire du logement, soulignent le besoin de prendre en compte le souhait de la population de ne plus vivre en collectivité et de ne pas bloquer la demande de création de lotissement face à des centres villes anciens en déprise. La COVID-19 a ainsi démontré une forte volonté des populations de bénéficier d'espaces de libertés.

L'enveloppe urbaine des Communes est estimée comme insuffisante pour nombre de Communes pour satisfaire aux efforts de densification, sous réserve comme le signale l'une d'entre elles que la mouture actuelle du son PLU soit maintenue.

Les raisons de cette insuffisance sont notamment le peu de friches à reconvertir, une enveloppe urbaine pleine, des contraintes financières et un problème de rétention foncière. Ici, les réponses fournissent une nuance aux pistes évoquées par l'Agence d'urbanisme pour une gestion économe de l'espace. Seules les espaces autour des gares n'ont pas été évoqués.

Si elles sont nombreuses à avoir des projets de constructions en cours ou prévus dans un futur proche, les Communes sont peu nombreuses à avoir pris en compte cette notion à l'heure actuelle.

Aucun scénario n'a bénéficié d'un appui certain précédemment. Pour mémoire, en matière de développement de consommation foncière, l'Agence d'Urbanisme définit pour les 2 scénarios liés aux précédents définis les objectifs suivants :

Scénario n°1 « stabilisation démographique » : besoins en logements estimés à 20 ans à 16 000 logements, soit 800 /an

- ⇒ Consommation foncière estimée à 20 ans 30 à 35 ha/an
- ⇒ Construire environ 20% de la production estimée de logements dans l'existant et densifier

Scénario n°2 « retour à la croissance » : besoins en logements estimés à 20 ans à 18 000 logements, soit 800 /an

- ⇒ Consommation foncière estimée à 20 ans 35 à 40 ha/an
- ⇒ construire entre 30% et 40% de la production estimée de logements dans l'existant et densifier

V/ Thème « paysage et patrimoine »

La synthèse du diagnostic met en avant une richesse paysagère et patrimoniale sur les différents territoires, analysant les grands ensembles spatiaux.

Une majorité de Communes considère que le patrimoine bâti de votre Commune est insuffisamment valorisé. Cette position rejoint les besoins identifiés par l'Agence : besoin de valorisation des sites ; besoin de protection de la forêt.

Afin de revenir sur cette tendance, les Communes sont sélectionnés principalement les solutions suivantes :

- des travaux de rénovation (67%) ;
- une implication citoyenne (42%) ;

Il est également évoqué de nouveaux aménagements, des mesures de protection et de nouveaux aménagements.

Du côté du patrimoine naturel, pour les Communes, les principaux atouts du territoire en termes de paysage et patrimoine sont :

- la beauté des espaces naturels (83%) ;
- la présence de la Meuse (67%) ;
- biodiversité (58%) ;
- le potentiel touristique (50%) ;

L'une des Communes ajoute que le territoire est idéalement situé pour produire de l'électricité décarbonée grâce au nucléaire. Il a été aussi signalé le potentiel économique et le patrimoine historique.

VI / « Environnement et Transitions écologiques, Climatique et Energetique »

La prise en compte des lois Grenelle dans les documents d'urbanisme degré est jugée majoritairement comme importante.

Ainsi, nombre de Communes signalent des actions déjà entamées pour engager la transition écologique la rénovation des bâtiments publics (50%), la mise en place de circuits courts (17%), l'installation de fibre (92%). La forme du questionnaire ne permet pas de connaître la nature des premières réalisations.

En lien avec ces contributions, les Communes participantes ont défini comme principaux enjeux pour assurer la transition écologique :

- Rénovation énergétique du bâti (58%)
- Sensibiliser la population (58%)
- Installation de la fibre (42%)
- Réduire la consommation d'espaces naturels (42%)

Viennent ensuite :

- Enrayer l'érosion de la biodiversité
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Adapter l'agriculture à ces transitions
- Soutenir le développement d'énergies renouvelables
- Adapter les Communes au changement climatique

Ces éléments rejoignent les besoins identifiés par l'Agence.

VII/ Généralités

Les Communes définissent comme points prioritaires sur lesquels agir :

- Population ;
- Mobilité ;
- Logement ;
- Services ;
- Economie/commerce/artisanat ;
- Paysage et patrimoine ;
- Transition climatique, énergétique et écologique ;

- Consommation foncière et objectif de densification.

Des attentes sont exprimées vis-à-vis des objectifs et orientations qui seront définis dans le SCoT

Pour une Commune, si le SCoT est un document de planification, il ne doit pas être uniquement contraignant mais aussi facilitateur. Si la transition écologique doit y prendre tout sa part, mais le SCoT ne doit pas être un règlement visant à mettre sous cloche le territoire. A ce titre, le ZAN est très inquiétant pour l'avenir du territoire.

Parallèlement, une Commune souligne le besoin d'un accompagnement financier en vue d'atteindre les objectifs.

Annexe n°1 : scénarios

	Démographie & habitat	Economie	Foncier
Scénario n°1	« Stabilisation » Objectif : stabiliser la population d'ici 20 ans à environ 190 000 habitants Nécessite une croissance de 2 000 ménages à partir de 2029 et une reprise de la croissance de l'emploi local de 0,5% d'ici 2040, soit 1 000 emplois	« Central » 1 000 emplois salariés privés supplémentaires sur le SCoT Nord Ardennes à horizon 2040.	« Stabilisation démographique » Besoins en logements estimés à 20 ans à 16 000 logements, soit 800 /an ⇒ Consommation foncière estimée à 20 ans 30 à 35 ha/an ⇒ Construire environ 20% de la production estimée de logements dans l'existant et densifier
Scénario n°2	« Retour à la croissance démographique » Objectifs : stabiliser la population d'ici 10 ans et gagner en population les 10 années suivantes Nécessite une croissance de 4 000 ménages à partir de 2025 et une reprise de la croissance de l'emploi local de 2 600 emplois	« Volontariste » 2 600 emplois salariés privés supplémentaires sur le SCoT Nord Ardennes à horizon 2040.	« Retour à la croissance » : besoins en logements estimés à 20 ans à 18 000 logements, soit 800 /an ⇒ Consommation foncière estimée à 20 ans 35 à 40 ha/an ⇒ Construire entre 30% et 40% de la production estimée de logements dans l'existant et densifier

Annexe n°2 : récapitulatif des contributions aux ateliers SCoT internes

ATELIER DE CONTRIBUTION SCOT N°1

1^{er} cycle : « le territoire du SCoT aujourd'hui et demain »

1. Les prévisions démographiques et les besoins en logements ;
2. Les prévisions économiques ;
3. Les besoins identifiés en matière de tourisme, d'agriculture, d'artisanat, de commerce et de services.

Eléments à apporter au diagnostic SCoT :

- Proposer des formations en lien avec l'artisanat spécialisé (ex : travaux de restauration sur corde) et l'artisanat de bâtiment (plomberie, maçonnerie, etc...) pour maintenir les jeunes sur le territoire et les professionnaliser ;
- Mise en place d'éco-quartiers ;
- Mentionner la raréfaction des services de l'Etat ;
- Réadapter les logements pour lutter contre les vacances structurelles ;
- Rénovation du bâti ;
- Donner la possibilité de pratiquer l'éco-tourisme sur le territoire ;
- Valoriser la voie verte.

ATELIER DE CONTRIBUTION SCOT N°2

2^e cycle : « des besoins en aménagement à l'organisation du territoire et la gestion de l'espace »

1. Les pratiques du territoire, son organisation et les besoins identifiés ;
2. Les objectifs de consommation foncière et de densification

Eléments à apporter au diagnostic SCOT :

- Faire un travail sur les gares et, selon les moyens, mettre en place un système de navette. Lieu de vie/gare et lieu de travail.
- Mentionner le déficit en laboratoires sur le territoire.
- Une urbanisation raisonnée mais non entravée sur le territoire eu égard aux questionnements issus de la loi « climat & résilience ».
- Besoin de favoriser une mobilité raisonnée (autopartage, co-voiturage) entre lieu de vie et lieu de travail et inciter les entreprises à la favoriser.
- Barreau de raccordement Rocroi-Fumay.
- Maintien et développement de la ligne Givet-Charleville.
- Maintien et développement de la ligne Givet-Dinant.

ATELIER DE CONTRIBUTION SCOT N° 3

3^e cycle d'ateliers : « entre identités paysagères et questions environnementales, la qualité de vie au centre du développement »

3. Une richesse paysagère et patrimoniale essentielle au développement du territoire ;
4. Comment accompagner les transitions écologique, énergétique et climatique ?

Éléments à apporter au diagnostic SCOT :

Pour la transition écologique, enjeux et priorités quant à la gestion des ressources naturelles, et ce, au regard des différentes approches abordées tout au long des différents ateliers (économie, foncier, mobilité, attractivité, habitat, équipements) :

- Du point de vue économique :
 - Par le biais du tourisme ;
 - En diminuant les gaz à effet de serre ;
 - Par l'adaptation des végétaux ;
 - Par l'exploitation (services écosystémiques) ;
- Du point de vue du foncier :
 - Par l'intégration paysagère ;
- Du point de vue de la mobilité :
 - En mettant en place des circuits permettant de profiter du paysage ;
 - En rendant la nature accessible ;
 - Par l'exploitation (services écosystémiques) ;
- Du point de vue de l'attractivité :
 - En rendant la nature accessible ;
 - En mettant en place des circuits permettant de profiter du paysage ;
 - En préservant les espaces ;
 - Par l'adaptation des végétaux ;
 - Par l'exploitation (services écosystémiques) ;
- Du point de vue de l'habitat et des équipements :
 - En maîtrisant l'énergie ;
 - Par l'intégration paysagère.

Pour la transition énergétique, enjeux et priorités en matière d'accompagnement à ces transitions et des objectifs nationaux à atteindre :

- Du point de vue économique :
 - Par la production d'énergie décarbonée ;
 - Par la lutte contre la précarité énergétique ;
 - Par la résorption des friches ;
 - En limitant la consommation d'espaces ;
 - En développant des filières ;
 - En réduisant les émissions de GES ;
- Du point de vue du foncier :
 - En limitant la consommation d'espaces ;
 - Par la résorption des friches ;
 - En réduisant les émissions de GES ;
- Du point de vue de la mobilité :
 - En réduisant les émissions de GES ;
 - En luttant contre la précarité énergétique ;
 - En sensibilisant la population sur les modes doux ;
 - En développant de l'auto-partage et du co-voiturage ;
 - Par le biais des dessertes ferroviaire (dans et hors du territoire) ;
- Du point de vue de l'attractivité :
 - En réduisant les émissions de GES ;

- En limitant la consommation d'espaces ;
- Par la résorption des friches ;
- En développant des filières ;
- Du point de vue de l'habitat :
 - En limitant la consommation d'espaces ;
 - En luttant contre la précarité énergétique ;
 - En réduisant les émissions de GES ;
 - En sensibilisant les propriétaires ;
- Du point de vue des équipements :
 - Par l'intégration paysagère ;
 - En réduisant les émissions de GES ;
 - En développant des filières ;
 - En sensibilisant.

Pour la transition climatique :

- Du point de vue économique :
 - Par l'adaptation ;
 - Par la sensibilisation ;
 - En réduisant les GES ;
 - En développant des filières ;
- Du point de vue du foncier :
 - Par l'adaptation ;
 - Par la sensibilisation ;
 - En réduisant les GES ;
- Du point de vue de la mobilité :
 - Par l'adaptation ;
 - Par la sensibilisation ;
 - En réduisant les GES ;
- Du point de vue de l'attractivité :
 - Par l'adaptation ;
 - Par la sensibilisation ;
 - En réduisant les GES ;
 - Par l'intégration paysagère ;
- Du point de vue de l'habitat :
 - Par l'adaptation ;
 - Par la sensibilisation ;
 - En réduisant les GES ;
 - Par la végétalisation ;
 - En luttant contre les ilots de chaleur urbains (ICU) ;
 - Par l'intégration paysagère ;
- Du point de vue des équipements :
 - Par l'adaptation ;
 - Par la sensibilisation ;
 - En réduisant les GES ;
 - Par la végétalisation ;
 - En luttant contre les ilots de chaleur urbains (ICU) ;

- Par l'intégration paysagère ;
- Par l'éclairage urbain.

Annexe n°3 : Document d'urbanisme pour les Communes de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse

→ 19 Communes, toutes situées dans le périmètre d'étude du SCOT → 27 730 habitants (1)			
Commune	Population (1)	Superficie en km ²	
ANCHAMPS	221	2,3	Carte communale approuvée le 09/06/2017 (opposable au 31/08/2017)
AUBRIVES	929	10,73	PLU approuvé le 11/07/1986, révisé le 25/03/2002 et modifié le 24/11/2017
CHARNOIS	77	5,61	RNU
CHOOZ	762	13,1	PLU approuvé le 27/03/1987, révisé le 21/05/2008, le 17/11/2011 et le 19/12/2013
FEPIN	267	5,8	RNU
FOISCHES	211	4,7	PLU approuvé le 27/12/2005
FROMELENNES	1 060	7,2	PLU approuvé le 20/05/1988, révisé le 28/10/2014
FUMAY	3 541	37,6	RNU - document en cours de révision
GIVET	6 908	18,41	PLU approuvé le 22/04/1977, révisé le 03/09/2014, modifié le 24/04/2017
HAM-SUR-MEUSE	240	6,2	Carte communale approuvée le 16.05.2011 (compétence au nom de la commune au 01/01/2017)
HARGNIES	487	42,24	PLU approuvé le 12/12/2008
HAYBES	1 942	28,1	PLU approuvé le 05/09/2000, révisé le 07/07/2015
HIERGES	200	4,1	PLU approuvé le 29/01/2009 et modifié le 29/03/2012
LANDRICHAMPS	133	4,72	RNU
MONTIGNY-SUR-MEUSE	82	8,1	Carte communale approuvée le 28.06.2011 (compétence au nom de la commune au 01/01/2017)
RANCENNES	742	6,50	RNU - document en cours de révision
REVIN	6 379	38,42	RNU - document en cours de révision
VIREUX-MOLHAIN	1 530	8,3	PLU approuvé le 12/11/1985, révisé le 19/09/2007 et modifié le 21/02/2013
VIREUX-WALLERAND	2019	21,1	PLU approuvé le 24/02/1987, révisé le 22/01/2004, modifié le 06/11/2007, le 28/12/2012 et le 05/05/2014
1 Population légale millésimée 2017 entrées en vigueur 1 ^{er} janvier 2020.			

RESUME - QUESTIONNAIRES DESTINE AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) NORD ARDENNES

Communes	LE SCOT		
	Les ateliers de l'Agence d'Urbanisme et de la CCARM portant sur le SCOT vous ont-ils permis de mieux connaître ce document de planification ?	Si non, souhaiteriez-vous avoir des réunions de sensibilisation ou des informations complémentaires sur le sujet ?	Si oui, avez-vous des questions ou domaines spécifiques que vous souhaiteriez aborder ? Lesquelles ?
ANCHAMPS	OUI	----	----
AUBRIVES			
CHARNOIS			
CHOOZ			
FÉPIN	OUI	OUI	----
FOISCHES	NON (pas de participation)	NON	----
FROMELENNES	OUI	----	----
FUMAY	OUI	----	----
GIVET	OUI	NON	----
HAM-SUR-MEUSE	OUI	NON	----
HARGNIES	OUI	NON	----
HAYBES	OUI	----	Services publics, Commerces, Industries, Tourisme
HIERGES	OUI	----	Beaucoup de sujets ont été abordés lors des ateliers au CISE
LANDRICHAMPS			
MONTIGNY-SUR-MEUSE	OUI	NON	----
RANCENNES			
REVIN			
VIREUX-MOLHAIN	OUI	----	----
VIREUX-WALLERAND			
TOTAL OUI	11	1	----
TOTAL NON	1	5	----
Sans réponse	0	6	----

Suivi des réponses

Nombre de retours au 25/06/2021 : 12

Absence de réponses au 25/06/2021 : 7

Contributions attendues au 25/06/2021 : 0

Total : 12

Communes	DEMOGRAPHIE ET HABITAT							
	Bien que le déficit démographique des Communes s'inscrive dans la tendance départementale, selon vous, quelles sont les raisons de la perte démographique dans votre Commune et sur le territoire de la CCARM ? (plusieurs réponses possibles)	Quelles sont, selon vous, les raisons des vacances locatives sur votre Commune ? (plusieurs réponses possibles) ?	Seriez-vous prêt à prendre des mesures spécifiques pour améliorer le parc locatif de votre Commune ? (plusieurs réponses possibles) Si oui lesquelles ?	Si non, pour quelles raisons ?	Seriez-vous favorable à la création d'un éco-quartier dans votre Commune ?	Deux scénarios démographiques ont été proposés par l'agence d'urbanisme. Qu'en pensez-vous ?	Si vous êtes favorables à l'un de ces scénarios (ou aux 2), avez-vous des propositions pour y répondre favorablement ?	Si en revanche, vous souhaitez qu'ils soient modifiés, pour quelle(s) raison(s) ?
ANCHAMPS	- Population vieillissante - Manque d'emploi	- Ancienneté du parc - Besoin de rénovation énergétique	----	Trop petite commune, peu de vacance	NON	Scénario n°1	----	----
AUBRIVES								
CHARNOIS								
CHOOZ								
FÉPIN	- Problème de mobilité - Population vieillissante - Pas assez d'offres de formations - Pas assez d'offres culturelles	----	----	Trop petite commune	NON	----	----	---
FOISCHES	- Population vieillissante - Déclin économique, moins d'attraits	- Ancienneté du parc - Manque de commerces de proximités et de services - Baisse démographique	----	Manque de moyens financiers	NON	----	----	----
FROMELENNES	- Population vieillissante - Pas assez d'offres de formations - Manque d'emploi - Démographie en déclin en raison de la désindustrialisation du département	- Ancienneté du parc Dans les centres anciens, les habitations ne sont plus adaptées au confort et attentes pus modernes des jeunes qui préfèrent construire	----	- Contraintes juridiques - Manque de leviers d'actions possibles - Insécurité juridique des bailleurs face aux risques des loyers impayés et des dégradations volontaires des logements qui sont irrécouvrables et non poursuivies	OUI	Les scénarios correspondent aux ambitions des EPCI	Le scénario n°1 « stabilisation » est envisageable grâce aux projets d'implantations nouvelles d'entreprises ainsi que par l'augmentation de l'offre de formation dans les Ardennes. Pour envisager le scénario n°2, il faut maintenir et développer une offre de mobilité car avec la montée en puissance du télétravail et des tiers-lieux, les flux de migration vers les	----

							métropoles pouvaient s'inverser	
FUMAY	- Problème de mobilité - Population vieillissante - Manque d'emploi	- Ancienneté du parc - Problèmes d'insalubrité et/ou de logements indignes - Besoin de rénovation énergétique - Absence de descendance pour propriétés - Baisse démographique	- Mise en place d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) - Acquisition de biens Cependant, une politique communale volontariste a un coût : acheter et rénover des logements vacants nécessitent des aides conséquentes pour inciter la Ville à ce lancer dans une telle opération	- Manque de moyens financiers - Contraintes juridiques - Patrimoine communal peut être un frein à la démolition /reconstruction (ABF)	OUI	Les scénarios doivent être modifiés	----	Scénarios très/trop optimistes qui ne prennent pas en compte les conséquences de la crise sanitaire (économiques et sociales). Cela risque de retarder l'évolution démographique attendue dans les 2 scénarios
GIVET	- Problème de mobilité - Pas assez d'offres culturelles - Manque d'emploi	- Ancienneté du parc - Problèmes d'insalubrité et/ou de logements indignes - Baisse démographique - Loyers trop élevés ou prix de vente élevés	Renforcer le partenariat avec les OPHLM La ville a déjà mis en place les mesures suivantes : - THLV - Acquisitions de biens - Acquisition et transformation en logements communaux	----	OUI	Scénario n°2 La démographie dépendra du nombre d'emplois disponibles	- Se créer des emplois et améliorer - Le parc de logements actuel	- S'attacher à la création d'emploi
HAM-SUR-MEUSE	- Population vieillissante	- Manque de commerces de proximités et de services - Absence de descendants pour les propriétaires décédées - Baisse démographique	- Acquisition de biens - Engager une politique d'acquisition et de transformation en logements communaux	- Contraintes juridiques	----	----	----	----
HARGNIES	- Population vieillissante - Manque de disponibilité de terrains à bâtir	- Ancienneté du parc - Eloignement géographique du village	- Mise en place d'une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) - Acquisitions de maisons anciennes en vue de constituer un béguinage	----	NON	Scénario n°2	Favoriser l'accès à l'installation des jeunes ménages	----
HAYBES	- Pas assez d'offres de formations - Manque d'équipements et de services	- Ancienneté du parc - Besoin de rénovation énergétique - Baisse démographique	- Mise en place d'une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	----	NON	----	----	----

	- L'emploi (implantation d'entreprises)		- Inciter les jeunes ménages à acquérir ses logements (peut-être aides ou prêts à taux réduit)					
HIERGES	- De nombreuses maisons ont été achetées pour être transformées en gîtes ou en maisons secondaires : population non comptabilisée	----	- Voir possibilité de création d'un vivier de logements disponibles pour le territoire de la CCARM - Acquisition de biens - Engager une politique d'acquisition et transformation de logements communaux - Proposer des infrastructures ou dispositifs collectifs pour pallier au manque de potentiel individuel : jardin partagé, aires de jeux, verge, jardin calme etc.	----	OUI	----	----	----
LANDRICHAMPS								
MONTIGNY-SUR-MEUSE	- Problème de mobilité - Population vieillissante - Pas assez d'offres de formation	Aucune location disponible	- Mise en place d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)	- Manque de moyens financiers	NON	Scénario n°1	----	----
RANCENNES								
REVIN								
VIREUX-MOLHAIN	- Population vieillissante	- Ancienneté du parc - Problèmes d'insalubrité et/ou de logements indignes - Besoin de rénovation énergétique - Baisse démographique	- Mise en place d'une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) - Acquisitions de biens	----	NON	----	----	----
VIREUX-WALLERAND								
TOTAL OUI	----	----	----	----	4	----	----	----
TOTAL NON	----	----	----	----	7	----	----	----
Sans réponse	----	----	----	----	1	----	----	----
Scénario 1	----	----	----	----	----	2	----	----
Scénario 2	----	----	----	----	----	2	----	----

Les 2 scénarios	----	----	----	----	----	1	----	----
Aucun des 2	----	----	----	----	----	1	----	----
Sans réponse	----	----	----	----	----	6	----	----

Scénarios	Aucun scénario n'est validé unanimement. 2 Communes valident le scénario n°1 et 2 autres le scénario n°2. 6 ne se prononcent pas. Une Commune souhaite une révision de tous les scénarios jugés trop optimistes.
Seriez-vous favorable à la création d'un éco-quartier dans votre Commune ?	Majoritairement contre (58%)

Communes	ECONOMIE (artisanat, commerce, services, agriculture et tourisme)								
	Quel est le tissu économique de votre Commune ? (plusieurs réponses possibles)	Quel est ou quels sont les atouts de votre Commune d'un point de vue économique ? (plusieurs réponses possibles)	Quels sont les besoins de votre Commune en termes d'activités ? (plusieurs réponses possibles)	Avez-vous le sentiment qu'il faudrait produire plus de main d'œuvre sur le territoire, notamment par le biais de formation ? (ex : plombier, maçons, etc...)	Quels sont, selon vous, les enjeux concernant l'agriculture au sein de votre territoire ? (plusieurs réponses possibles)	Quelle(s) activité(s) touristique aimeriez-vous voir s'implanter sur votre Commune ? (plusieurs réponses possibles)	Quelles sont, selon vous, les potentialités de votre Commune en matière de tourisme ? (plusieurs réponses possibles)	Des deux scénarios de développement proposés lequel vous semble le plus réalisable ?	Pour quelle(s) raison(s) ?
ANCHAMPS	----	- Potentiel touristique	----	OUI	- Maintien des parcelles agricoles - Filière bio - Circuits courts et économie circulaire	----	- Paysage naturel et aspects bucoliques	Scénario n°1	Le scénario n°2 pourrait se faire mais crainte d'un affaiblissement des entreprises qui travaillent pour l'automobile en relation avec l'intérêt de l'électrique
AUBRIVES									
CHARNOIS									
CHOOZ									
FÉPIN	----	----	- Alimentaire - Bar/tabac/presse - Hôtellerie/restauration	NON	- Maintien des parcelles agricoles - Répondre aux besoins alimentaires locaux - Faire face au vieillissement des agriculteurs	- Tourisme vert, écotourisme	----	----	----
FOISCHES	- Agricole	- Proximité avec Belgique	- Alimentaire - Vente ambulante	OUI	- Maintien des parcelles agricoles - Faire face au vieillissement des agriculteurs - Circuits courts et économie circulaire	- Séjour insolite - Tourisme vert, écotourisme	- Offre en hébergement (gîtes) - Proximité Belgique	----	----
FROMELENNES	- Proximité/services - Artisanal - PME	- Potentiel touristique - L'industrie - Proximité avec Belgique - Proximité du centre commercial Rives d'Europe	- Alimentaire - Résidences pour personnes âgées	OUI	- Adaptation au changement climatique - Maintien des parcelles agricoles - Circuits courts et économie circulaire	- Séjour insolite - Tourisme vert, écotourisme - Spéléologie / nuit dans la grotte de Nichet	- Offre en hébergement - Offre en restauration - Offre d'activités de loisirs - Paysage naturel et aspects bucoliques	Les 2 scénarios	Cf. avis sur scénario 1 « stabilisation »

							- Proximité des Ravels, Voie Verte, piste de randonnées		
FUMAY	- Proximité/services - Artisanal - PME	- Potentiel touristique - Proximité Belgique	- Culturel - Hôtellerie - DAB/ Distributeur automatique	OUI	- Répondre aux besoins alimentaires locaux - Circuits courts et économie circulaire	- Tourisme de convalescence - Slow tourisme - Tourisme vert / éco-tourisme - Culturel	- Offre en restauration - Offre activités de loisirs - Paysage naturel et aspects bucoliques - Patrimoine bâti et historique - Proximité Belgique	Scénario 1 dit central	Scénario 1 possible si le second semestre 2021 permet un retour à la vie normale (avant COVID 19)
GIVET	- Proximité/services - Artisanal - Industriel - PME - PMI	- Potentiel touristique - Commerce - Proximité Belgique	- Ameublement/électroménager - Industriel et port de commerce	OUI	- Filière bio - Faire face au vieillissement des agriculteurs - Circuits courts et économie circulaire	- Aventure - Séjour insolite - Tourisme de convalescence - Slow tourisme - Tourisme vert, éco-tourisme - Culturel	- Offre en hébergement - Offre culturelle - Offre en restauration - Offre d'activités de loisirs - Paysage naturel et aspects bucoliques - Patrimoine bâti et historique - Proximité Belgique	Scénario n°2	Question centrale est celle de l'emploi
HAM-SUR-MEUSE	- Artisanal - PME	- Proximité Belgique	----	OUI	- Adaptation au changement climatique	----	- Proximité Belgique	----	----
HARGNIES	- Proximité/services	- Artisanat/savoir-faire locaux - Potentiel touristique - Proximité Belgique	- Alimentaire - Hôtellerie / restauration	OUI	- Maintien des parcelles agricoles - Faire face au vieillissement des agriculteurs	- Tourisme vert, éco-tourisme - Culturel	- Offre en hébergement - Offre en restauration - Paysage naturel et aspects bucoliques - Patrimoine bâti et historique - Proximité Belgique	Scénario n°1	Stabilité démographique
HAYBES	- Artisanal - PME	- Artisanat/savoir-faire locaux - Industrie - Proximité Belgique	----	OUI	- Maintien des parcelles agricoles - Circuits courts et économie circulaire	- Séjour insolite - Slow tourisme - Tourisme vert, éco-tourisme	- Offre en hébergement - Offre en restauration - Offre activités de loisirs	----	----

							- Paysage naturel et aspects bucoliques - Patrimoine bâti et historique - Proximité Belgique		
HIERGES	- Industriel	- Potentiel touristique - Industrie - Proximité Belgique	- Alimentaire - Culturel - Bien-être - Artisanat - Vente ambulante - Boutique éphémère pour vente de produits locaux/terroir	OUI	----	- Bien-être - Slow tourisme - Tourisme vert, éco-tourisme - Culturel - Tourisme familial	- Offre culturelle (ponctuelle) - Offre en restauration - Offre activités de loisirs - Paysage naturel et aspects bucoliques - Patrimoine bâti et historique - Proximité Belgique	----	----
LANDRICHAMPS									
MONTIGNY-SUR-MEUSE	----	- Proximité avec la Belgique	----	OUI	- Adaptation au changement climatique - Maintien des parcelles agricoles - Filière bio - Faire face au vieillissement des agriculteurs	----	- Paysage naturel aspects bucoliques - Proximité avec la frontière belge	Aucun des 2 scénarios	----
RANCENNES									
REVIN									
VIREUX-MOLHAIN	- Proximité/Service - Artisanal - Industriel - PME - PMI	- Artisanat/Savoir-faire locaux - Potentiel touristique - Industrie - Commerce - Proximité avec la Belgique	----	OUI	- Adaptation au changement climatique - Maintien des parcelles agricoles - Circuits courts et économie circulaire	- Bien-être	- Offre en restauration - Paysage naturel et aspects bucoliques - Patrimoine bâti et historique - Proximité Belgique	----	----
VIREUX-WALLERAND									
TOTAL OUI	----	----	----	11	----	----	----	----	----
TOTAL NON	----	----	----	1	----	----	----	----	----
Sans réponse	----	----	----	0	----	----	----	----	----
Scénario 1	----	----	----	----	----	----	----	3	----
Scénario 2	----	----	----	----	----	----	----	1	----
Les 2 scénarios	----	----	----	----	----	----	----	1	----

Aucun des 2	---	---	---	---	---	---	---	1	---
Sans réponse	---	---	---	---	---	---	---	6	---

Avez-vous le sentiment qu'il faudrait produire plus de main d'œuvre sur le territoire, notamment par le biais de formation ?	Majorité de oui (92%)
Scénarios	Le scénario 1 reçoit le plus de retours favorables avec 3 réponses positives. Cependant, 6 Communes ne se prononcent pas soit 50% des répondants.

Communes	MOBILITE ET EQUIPEMENTS						
	Les nouvelles mobilités sont un des enjeux à prendre en compte dans l'élaboration du SCoT, seriez-vous prêt à entreprendre une politique de limitation de la voiture dans votre Commune si d'autres offres de mobilité étaient possibles ?	Si oui, par quels moyens ? (plusieurs réponses possibles)	Estimez-vous que l'offre de mobilité transfrontalière soit suffisante sur le territoire au regard des liens étroits entre belges et français ?	Jugez-vous l'offre de soins sur le territoire satisfaisante ?	Si non, que manque-t-il ? (plusieurs réponses possibles)	Quels sont selon vous les besoins de votre Commune en termes d'équipements, de mobilité et de santé ? (plusieurs réponses possibles)	Que pensez-vous de la carte d'organisation du territoire proposée par l'Agence d'Urbanisme « Vers une 1ère grille de lecture du territoire ? Avez-vous des remarques ?
ANCHAMPS	OUI	- Sensibilisation auprès de la population	NON	NON	- Ophtalmologie - Maternité, gynécologie, pédiatrie - Médecine générale	- Adaptation des équipements et services au vieillissement	Aucun avis
AUBRIVES							
CHARNOIS							
CHOOZ							
FÉPIN	NON	----	OUI	NON	- Service d'urgence - Laboratoires - Ophtalmologie - Odontologie - Maternité, gynécologie, pédiatrie - Médecine générale	- Offre de soin de qualité - Alternatives à la voiture - Offre de services de proximité - Adaptation des équipements et services au vieillissement	----
FOISCHES	NON	----	NON	NON	- Maternité, gynécologie, pédiatrie - Médecine générale - Hôpital de proximité	- Offre de soin de qualité - Offre de services de proximité - Adaptation des équipements et services au vieillissement	----
FROMELENES	NON	----	NON	OUI	----	- Offre de services de proximité - Service de transports en commun à développer avec la Belgique	Il est impératif de tenir compte de la Belgique et des nombreux équipements qui s'y trouvent (santé, mobilité, commerces, et.)
FUMAY	OUI	- Sensibilisation auprès de la population - En développant les aires de co-voiturage - En développant un réseau de transports en communs/navettes	NON	NON	- Ophtalmologie - Odontologie - Maternité, gynécologie, pédiatrie - Médecine générale	- Offre de soin de qualité - Alternatives à la voiture - Offre de services de proximité - Adaptation des équipements et services au vieillissement	Elle reflète bien l'existant mais ne tient peut-être pas assez en compte l'attraction au niveau scolaire (lycée de Revin engendre un flux de déplacement non négligeable)

		- Pédibus pour limiter les transports domicile-école qui se font en grande majorité en voiture malgré proximité des lieux (<1km)					
GIVET	NON	----	NON	NON	- Ophtalmologie - Médecine générale	- Offre de soin de qualité - Alternatives à voiture - Plus de lieux de rencontres pour les jeunes - Equipements familiaux - Adaptation des équipements et services au vieillissement de la population	Bien faite
HAM-SUR-MEUSE	NON	----	NON	NON	- Médecine générale	----	----
HARGNIES	NON	----	OUI	NON	- Maternité, gynécologie, pédiatrie - Médecine générale	- Adaptation des équipements et services au vieillissement	A priori consensuel
HAYBES	NON	----	OUI	NON	- Laboratoire - Médecine générale	- Offre de soin de qualité - Alternatives à voiture - Plus de lieux de rencontres pour jeunes - Adaptation des équipements et services au vieillissement	----
HIERGES	----	- Sensibilisation auprès de la population - En développant un réseau de transports en communs/navettes	NON	OUI	- Importance des services de soins proposés par l'hôpital de Dinant	- Offre de transport mutualisé pour accès au centre commercial, cinéma etc.	----
LANDRICHAMPS							
MONTIGNY-SUR-MEUSE	OUI	- En développant un réseau de transports en commun/navettes	NON	NON	- Ophtalmologie - Odontologie - Maternité, gynécologie, pédiatrie - Médecine générale	- Offre de services de proximité - Adaptation des équipements et services au vieillissement	----
RANCENNES							
REVIN							
VIREUX-MOLHAIN	NON	----	OUI	NON	- Ophtalmologie - Médecine générale	- Offre de soin de qualité	----
VIREUX-WALLERAND							
TOTAL OUI	3	----	4	2	----	----	3

TOTAL NON	8	----	8	10	----	----	0
TOTAL REMARQUES	----	----	----	----	----	----	2
Sans réponse	1	----	0	0	----	----	8

Seriez-vous prêt à entreprendre une politique de limitation de la voiture dans votre Commune si d'autres offres de mobilité étaient possibles ?	Majoritairement non (67%)
Estimez-vous que l'offre de mobilité transfrontalière soit suffisante sur le territoire au regard des liens étroits entre belges et français ?	Majoritairement non (67%)
Jugez-vous l'offre de soins sur le territoire satisfaisante ?	Majoritairement non (83%)
Carte d'organisation du territoire	Seuls 3 avis favorables. Deux remarques sont formulées.

Communes	FONCIER						
	Quelles sont vos craintes concernant l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) ?	Connaissez-vous la consommation foncière au sein de votre Commune ces 10 dernières années ? Si oui, à combien s'élève-t-elle ?	Estimez-vous que l'enveloppe urbaine de votre Commune soit suffisante pour y entreprendre des efforts de densification et répondre favorablement aux scénarios de développement de l'Agence ?	Si non, pour quelles raisons ?	Avez-vous des projets de constructions en cours ou prévus dans un futur proche dans votre Commune ?	Avez-vous pris en compte cet objectif ZAN dans la conception de ces projets ?	Votre Commune dispose-t-elle de document(s) d'urbanisme(s) ?
ANCHAMPS	Aucune	Zéro	OUI	----	OUI	OUI	OUI
AUBRIVES							
CHARNOIS							
CHOOZ							
FÉPIN	----	----	NON	Petite commune	OUI	OUI	OUI
FOISCHES	Conserver les zones agricoles	----	OUI	----	NON	----	OUI (PLU)
FROMELENNES	Il faut certes limiter les extensions des zones urbaines qui consomment de l'espace agricole. Pour cela, résorber les friches industrielles et y reconstruire du logement. Attention, toutefois, à ne pas omettre le souhait de la population de ne plus vivre en cité	+/- 10 000 m²	OUI Sous réserve du maintien des aménagements prévus dans le PLU	----	OUI	NON Nos projets sont déjà plus anciens Attention à définition du ZAN difficilement applicable en zone rurale	OUI PLU « grenellisé »
FUMAY	Bloquer la demande de création de lotissement qui répondent à un besoin de notre population qui ne souhaite pas habiter dans les maisons anciennes de notre cœur de ville	----	NON	- Peu de friches à reconvertir - Enveloppe urbaine pleine - Contraintes financières	OUI	OUI	OUI
GIVET	Il faudra bien s'y plier tout en sachant que cela rendra compliqué la construction de nouveaux logements et l'installation de nouvelles entreprises	205 350m²	NON	- Enveloppe urbaine pleine - Contraintes financières - Problèmes de rétention foncière - PPRI et SDAP	OUI	NON	OUI
HAM-SUR-MEUSE	----	----	----	----	----	----	OUI
HARGNIES	Ne concerne pas une petite commune comme la nôtre	NON	NON	- Contraintes financières	OUI	NON	OUI
HAYBES	----	----	----	----	OUI	----	OUI

HIERGES	- Mettre en péril les projets de développement du village en empêchant les constructions neuves - Si enveloppe à urbaniser sur le SCoT, accompagner les petites communes pour leurs projets afin de ne pas favoriser les grandes communes	----	NON	- Pas de friches à reconquérir - Contraintes financières - Problème de rétention foncière	OUI	----	OUI
LANDRICHAMPS							
MONTIGNY-SUR-MEUSE	----	----	----	- Pas de friches à reconvertir - Problème de rétention foncière	NON	----	OUI
RANCENNES							
REVIN							
VIREUX-MOLHAIN	Aucune / favorable	Importante	NON	----	OUI	----	OUI
VIREUX-WALLERAND							
TOTAL OUI	----	----	3	----	10	3	12
TOTAL NON	----	----	6	----	2	3	0
Sans réponse	----	----	3	----	0	6	0

Estimez-vous que l'enveloppe urbaine de votre Commune soit suffisante pour y entreprendre des efforts de densification et répondre favorablement aux scénarios de développement de l'Agence ?	Majorité de non (50%) contre 25% de OUI et 25% d'abstention
Avez-vous des projets de constructions en cours ou prévus dans un futur proche dans votre Commune ?	Majorité de oui (83%)
Avez-vous pris en compte cet objectif ZAN dans la conception de ces projets ?	Majorité de sans réponse
Votre Commune dispose-t-elle de document(s) d'urbanisme(s) ?	Unanimentement oui

Communes	PAYSAGE ET PATRIMOINE					
	Selon-vous, le patrimoine bâti de votre Commune est-il suffisamment valorisé ?	Si non, par quels moyens proposez-vous de le valoriser ?	Quels sont selon vous les principaux atouts de votre territoire en termes de paysage et patrimoine ?	Avez-vous déjà pris en compte des mesures et orientations proposées dans la Charte du PNR dans l'aménagement de votre Commune ?	Si oui, lesquelles ?	Si non, comptez-vous vous appuyer sur ce document dans l'élaboration de vos prochains projets de territoires ?
ANCHAMPS	NON	- Par des travaux de rénovation	- Beauté espaces naturels - Présence de la Meuse - Présence biodiversité	OUI	Trame verte et bleue, haies, verger, valorisation des zones humides	----
AUBRIVES						
CHARNOIS						
CHOOZ						
FÉPIN	NON	- Par des travaux de rénovation - Implication citoyenne - Nouveaux aménagements - Via des mesures de protection	- Beauté des espaces naturels - Présence de la Meuse - Potentiel touristique - Présence biodiversité	NON	----	OUI
FOISCHES	NON	- Par des travaux de rénovation	- Beauté des espaces naturels - Présence biodiversité	NON	----	OUI
FROMELENNES	OUI	----	- Beauté des espaces naturels - Présence de la Meuse - Potentiel touristique - Potentiel économique - Idéalement situé pour produire de l'électricité décarbonée grâce au nucléaire	NON	----	OUI
FUMAY	NON	- Lors de journées spécifiques - Par des travaux de rénovation - Implication citoyenne - Nouveaux aménagements	- Beauté des espaces naturels - Présence de la Meuse - Potentiel touristique	NON PLU adopté fin 2021	----	OUI
GIVET	NON	- Lors de journées spécifiques - Par des travaux de rénovation - Implication citoyenne	- Beauté des espaces naturels - Présence de la Meuse - Présence biodiversité - Potentiel touristique	OUI	Verger, nichoir, conseils environnementaux	OUI
HAM-SUR-MEUSE	NON	- Par des travaux de rénovation - Implication citoyenne	- Beauté espaces naturels - Présence de la Meuse - Présence biodiversité	OUI	----	----
HARGNIES	OUI	----	- Beauté espaces naturels - Présence biodiversité	OUI	- Préservation des zones humides - Préservation des arbres remarquables - Passage de certaines zones en zones classées	----
HAYBES	OUI	----	- Beauté espaces naturels	OUI	- Arboretum	----

			- Présence de la Meuse - Présence biodiversité - Potentiel touristique		- Verger conservatoire - Fleurissement - Marché du terroir - Urbanisme	
HIERGES	NON	- Lors de journées spécifiques - Par des travaux de rénovation - Implication citoyenne - Nouveaux aménagements - Mesures de protection	- Patrimoine historique	OUI	----	----
LANDRICHAMPS						
MONTIGNY-SUR-MEUSE	OUI	- Par des travaux de rénovation - Grâce à l'implication citoyenne	- Beauté espaces naturels - Présence de la Meuse - Présence biodiversité - Potentiel touristique	NON	----	NON
RANCENNES						
REVIN						
VIREUX-MOLHAIN	NON	- Par des travaux de rénovation	- Beauté espaces naturels - Présence de la Meuse - Potentiel touristique	OUI	- Parcours PMR	----
VIREUX-WALLERAND						
TOTAL OUI	4	----	----	6	----	4
TOTAL NON	8	----	----	6	----	2
Sans réponse	0	----	----	0	----	6

Selon-vous, le patrimoine bâti de votre Commune est-il suffisamment valorisé ?	Majoritairement non
Avez-vous déjà pris en compte des mesures et orientations proposées dans la Charte du PNR dans l'aménagement de votre Commune ?	6 oui pour 6 non
Si non, comptez-vous vous appuyer sur ce document dans l'élaboration de vos prochains projets de territoires ?	Seules 4 réponses positives

Communes	ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS ECOLOGIQUE, CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE		
	Quel est le degré d'importance de la prise en compte des lois Grenelle dans vos documents d'urbanisme ?	Quelles sont les actions déjà entamées par votre Commune afin d'engager ces transitions ? (plusieurs réponses possibles)	Au regard des spécificités de votre territoire, quels sont selon-vous les enjeux principaux quant à ces transitions ? (plusieurs réponses possibles)
ANCHAMPS	- Important	- Installation de la fibre	- Rénovation énergétique du bâti - Sensibiliser la population - Enrayer l'érosion de la biodiversité - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) - Réduire la consommation d'espaces naturels
AUBRIVES			
CHARNOIS			
CHOOZ			
FÉPIN	- Moyennement important	- Rénovation des bâtiments publics - Installation de la fibre	- Rénovation énergétique du bâti - Sensibiliser la population
FOISCHES	- Moyennement important	- Installation de la fibre	- Adapter l'agriculture à ces transitions - Installation de la fibre - Sensibiliser la population - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
FROMELENNES	- Important	- Rénovation des bâtiments publics - Installation de la fibre - Recours à des énergies décarbonées	- Rénovation énergétique du bâti - Adapter l'agriculture à ces transitions - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
FUMAY	- Important	- Rénovation des bâtiments publics - Mise en place de circuits courts - Installation de la fibre	- Rénovation énergétique du bâti - Soutenir le développement d'énergies renouvelables - Sensibiliser la population - Réduire la consommation d'espaces naturels
GIVET	- Moyennement important	- Rénovation des bâtiments publics - Installation de la fibre - Recours à des énergies décarbonées	- Rénovation énergétique du bâti - Installation de la fibre - Soutenir le développement d'énergies renouvelables - Sensibiliser la population - Enrayer l'érosion de la biodiversité - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
HAM-SUR-MEUSE	----	- Installation de la fibre	----
HARGNIES	- Important	- Rénovation des bâtiments publics - Installation de la fibre	- Installation de la fibre - Réduire la consommation d'espaces naturels
HAYBES	- Important	- Circuits courts - Installation de la fibre	- Rénovation énergétique du bâti - Sensibiliser la population
HIERGES	----	- Rénovation des bâtiments publics - Installation de la fibre	- Rénovation énergétique du bâti - Adapter l'agriculture à ces transitions - Adapter les Communes au changement climatique - Installation de la fibre - Sensibiliser la population - Enrayer l'érosion de la biodiversité

			- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) - Réduire la consommation d'espaces naturels
LANDRICHAMPS			
MONTIGNY-SUR-MEUSE	Moyennement important	- Installation de la fibre	- Adapter les Communes au changement climatique - Installation de la fibre
RANCENNES			
REVIN			
VIREUX-MOLHAIN	Important	- Rénovation des bâtiments publics - Installation de la fibre	- Rénovation énergétique du bâti - Soutenir le développement d'énergies renouvelables - Sensibiliser la population - Réduire la consommation d'espaces naturels
VIREUX-WALLERAND			

Degré d'importance de la prise en compte des lois Grenelle dans vos documents d'urbanisme	Important : 6 Moyennement important : 3 Sans réponse : 2
---	--

Communes	QUESTIONS GENERALES					
	Selon vous, quelles sont les points prioritaires sur lesquels agir ? (numérotez les dans l'ordre de vos priorités de 1 à 10)	Avez-vous des remarques particulières sur la synthèse du diagnostic produite par l'agence d'urbanisme ?	Si oui lesquelles ?	De manière générale, quelles sont vos craintes quant à l'avenir du territoire ?	Quelles sont vos ambitions générales pour votre Commune pour les 20 prochaines années ?	Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis des objectifs et orientations qui seront définis dans le SCoT ? Si oui lesquelles ? Si non pour quelles raisons ?
ANCHAMPS	1. Population 2. Transition climatique, énergétique et écologique 3. Consommation foncière et objectif de densification 4. Logement	OUI	Il y a beaucoup de choses importantes à prendre en compte, c'est essentiel mais entre les bonnes intentions et la réalité de tous les jours, l'exercice est difficile	Le manque d'attrait avec surtout l'image de pays froid et lugubre. L'érosion continue de la biodiversité	Rester un petit village calme et attrayant	OUI Cohésion du vaste territoire
AUBRIVES						
CHARNOIS						
CHOOZ						
FÉPIN	1. Population 2. Mobilité 3. Services 4. Paysage et patrimoine	----	----	----	----	----
FOISCHES	1. Population 2. Economie/Commerce/Artisanat 3. Logement 4. Agriculture	----	- Désertification - Perte de services de proximité et services publics	Garder l'attrait d'un « village » agricole et un dynamisme économique	----	----
FROMELENNES	1. Economie/Commerce/Artisanat 2. Logement 3. Population 4. Mobilité	----	Les données sont souvent anciennes même si l'agence s'est efforcée de les actualiser au mieux. La crise sanitaire de la COVID-19 modifiera sans doute certaines habitudes de travail (télétravail, tiers-lieux etc.) donc des évolutions sur la mobilité par voie de conséquence. Notre territoire doit mettre en avant ses avantages pour faire revenir des populations qui avaient migré vers les métropoles et qui sont tentées de fuir aujourd'hui la vie métropolitaine (insécurité, confinement difficile, trajets domicile/travail etc.)	Une paupérisation de la population si nous ne parvenons pas à inverser le flux de migration vers les grandes villes. Pour cela, il nous faut conserver nos services, favoriser l'emploi et l'installation d'entreprises génératrices d'emploi. Entretenir et améliorer l'offre de soins et « vendre » notre département aux autres régions. Les Ardenne sont trop reliées sur elles-mêmes. Nous pouvons aussi nous appuyer sur la Belgique.	Augmenter la population de 20% grâce à la proximité du centre commercial Rives d'Europe grâce au dynamisme de notre commune aussi	OUI Si le SCoT est un document de planification, il ne doit pas être uniquement contraignant mais aussi facilitateur. Si la transition énergétique et le développement durable doivent y prendre toute leur part, en revanche, le SCoT ne doit pas être un règlement visant à mettre sous cloche notre territoire. A ce titre, le ZAN est très inquiétant pour l'avenir de notre Pointe.
FUMAY	1. Population 2. Economie/Commerce/Artisanat 3. Logement 4. Tourisme	----	----	Poursuite de la baisse démographique avec en corollaire une perte des services de proximité	- Développer notre potentiel touristique - Proposer une offre de soins de proximité suffisante - Enrayer la perte démographique	OUI Que les communes soient accompagnées financièrement dans les actions visant à atteindre les objectifs fixés

GIVET	1. Economie 2. Services 3. Tourisme 4. Logement	OUI	Page 43 Erreur. Le dispositif d'autopartage du CNPE de CHOOZ n'existe plus. La Communauté de Communes ne porte pas de projets d'installations de bornes	Voir le nombre d'emplois qui continue à se dégrader	Maintenir et faire progresser l'emploi	OUI Espoir que le SCoT ne sera pas plus contraignant que les mesures supérieures au SCoT que sont le SRADDET et PPRI etc.
HAM-SUR-MEUSE	----	----	----	----	----	----
HARGNIES	1. Economie 2. Population 3. Tourisme 4. Logement	----	----	Crainte de l'urbanisation et du réchauffement climatique	- Revalorisation du bâti du centre du village - Maintien des savoir-faire, des traditions et de la qualité de vie	NON
HAYBES	1. Population 2. Services 3. Logements 4. Mobilité	OUI	- Les dossiers urbanisme sont difficiles à monter car trop compliqués - Baisse de la population	----	----	----
HIERGES	1. Population 2. Mobilité 3. Economie/commerce/artisanat 4. Paysage et patrimoine	- Maintenir la démographie dans un cadre de vie agréable - Modérer la pression fiscale	L'Agence de l'urbanisme n'a pas assez intégré les ressources belges dans son diagnostic qui sont essentielles sur notre territoire frontalier (santé, commerce etc.)	----	- Attirer des familles - Construire un lotissement avec des logements adaptés - Travailler l'accès au village - Labelliser le village - Développer les partenariats culturels avec la Belgique	----
LANDRICHAMPS						
MONTIGNY-SUR-MEUSE	1. Services 2. Mobilité 3. Logement 4. //	----	----	----	----	----
RANCENNES						
REVIN						
VIREUX-MOLHAIN	Toutes	NON	----	- Baisse démographique	- Maintenir la démographie dans un cadre de vie agréable - Modérer la pression fiscale	----
VIREUX-WALLERAND						
TOTAL OUI	----	2	----	----	----	3
TOTAL NON	----	1	----	----	----	1
Sans réponse	----	7	----	----	----	7
Remarques	----	----	5	----	----	----

Points prioritaires sur lesquels agir	• Population • Mobilité • Logement • Services
--	--

	• Economie/commerce/artisanat • Paysage et patrimoine • Transition climatique, énergétique et écologique • Consommation foncière et objectif de densification
Attentes particulières vis-à-vis des objectifs et orientations qui seront définis dans le SCoT	- Si le SCoT est un document de planification, il ne doit pas être uniquement contraignant mais aussi facilitateur. Si la transition énergétique et le développement durable doivent y prendre toute leur part, en revanche, le SCoT ne doit pas être un règlement visant à mettre sous cloche notre territoire. A ce titre, le ZAN est très inquiétant pour l'avenir de notre Pointe. - Que les communes soient accompagnées financièrement dans les actions visant à atteindre les objectifs fixés

